

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° : 2025-02-04

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Etaient présents :

Objet :

**Affectation du résultat
De l'exploitation de
l'exercice 2024**

- | | |
|--------------------|------------------------------------|
| - Gilbert GUIGUE | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - François MOIROUD | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Claudine BONILLA | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Franck MORAT | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Sandra FERRARI | (Titulaire, Grand Chambéry) |
| - Jimmy BAABAA | (Titulaire, Grand Chambéry) |

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

*Le Comité syndical a été
légalement convoqué le
3 avril 2025*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L2121-31, L1612-12, relatifs au compte administratif,

Vu la nomenclature M4,

Vu le compte de gestion 2024,

Vu le compte administratif 2024,

Vu l'état des restes à réaliser,

Le Comité syndical,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

*Certifiée exécutoire par le
Président du SMAC compte
tenu de la réception en
Préfecture le*

*et de l'affichage sur le site
internet Savoie.fr le*

Délibération

n° : 2025-02-04

Résultats 2023	Affectation des résultats 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat cumulé à fin 2024
868 140,81€	438 181,79€	276 152,74€	706 111,76€

➤ Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultat cumulé à fin 2023	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Dépenses	Montant du disponible
-418 985€	413 302,16€	52 104,69€	-57 787,53€

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

➤ D'affecter le résultat comme suit :

1. Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement
(C/1068) **57 183,53 €**

2. Affectation complémentaire en réserves 0,00 €

Total du titre à émettre au C/1068 57 183,53 €

2

3. Pour mémoire reprise à effectuer :

Au C/002 Excédent de fonctionnement reporté Recettes 648 324,23€

Déficit de fonctionnement reporté Dépenses 0,00€

Au C/001 Excédent d'investissement reporté Recettes 0,00€

Déficit d'investissement reporté Dépenses 418 985,00€

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

POUR 6

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025,

Le Président

Gilbert GUIGUE



Accusé de réception en préfecture
073-200021384-20250410-2025-02-04-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025